

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 27 novembre 2012**

L'an deux mille douze, le 27 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Troarn s'est réuni à la Salle Annexe de la Mairie de Troarn, après convocation légale, sous la présidence de Madame Dominique Lefrançois, Maire de Troarn.

**Présents** : Madame Dominique Lefrançois, Monsieur Serge Lemoire, Madame Françoise Cathéaugrue, Monsieur Bruno Glaçon, Madame Aline Rossato, Monsieur Olivier Renou, Monsieur Maurice Letrésor, Monsieur Romain Mokeddel, Madame Geneviève Angot, Monsieur Jean Renaud, Monsieur Claude Lannoy, Madame Marie-jane Carlemont, Monsieur Christophe Dubois, Monsieur Franck Gérault, Monsieur Christophe Lemarchand, Madame Isabelle Demoy, Monsieur Philippe Gachet, Madame Isabelle Bigot, Monsieur Jean Vignet, Monsieur Thierry Cébrian, Monsieur Thierry Rousselin, Monsieur Dominique Normand.

**Absents représentés** : Madame Valérie Gilles représentée par Monsieur Romain Mokeddel, Madame Sylvie Chevalier représentée par Madame Isabelle Bigot.

**Absents** : Madame Lynda Bouley, Madame Catherine Quin, Madame Bernadette Aubert.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Romain Mokeddel

### **Adoption du procès-verbal du 16 octobre 2012**

#### **1- Election d'un nouvel Adjoint au Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L2122-10 et L 2122-15 ;

Vu la délibération du 14 mars 2008 portant création de sept postes d'Adjoints au Maire ;

Vu la délibération du 14 mars 2008 relative à l'élection des Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 15 mars 2008 donnant délégation de fonction et de signature du Maire aux Adjoints ;

Vu l'arrêté municipal du 23 novembre 2012 retirant ses délégations de fonction et de signature du Maire au 5ème Adjoint ;

Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 5ème Adjoint ;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;

Madame le Maire informe le Conseil que suite à la démission de l'Adjoint au Maire délégué aux sports, pour des raisons professionnelles, il est proposé de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire. L'Adjoint au Maire démissionnaire restant Conseiller municipal.

Le Conseil municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

-**DECIDE** que l'Adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le dernier rang.

-**PROCEDE** à la désignation du 7ème Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats :

-Monsieur Franck GERAULT

-Monsieur Christophe LEMARCHAND

Nombre de votants : 23  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23  
Nombre de bulletins blancs et nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 23  
Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

-Monsieur Franck GERAULT : 17  
-Monsieur Christophe LEMARCHAND : 6

-**ELIT** Monsieur Franck GERAULT en qualité de 7ème Adjoint au Maire.

## **2- Autorisation au Maire à signer un contrat de service pour l'inscription sur le registre national des certificats d'économie d'énergie**

Vu la Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005, fixant les orientations de la politique énergétique, notamment ses articles 10, 14, 15, 16 et 17 ;

Madame le Maire informe le Conseil que dans le cadre de travaux d'aménagement des locaux municipaux, la commune peut obtenir des certificats d'économie d'énergie qu'elle peut ensuite valoriser sur un marché dédié aux investissements réalisés dans ce domaine et ainsi financer jusqu'à 8 % de ces travaux. Il est nécessaire pour cela que la Commune soit inscrite sur un registre national tenu par le prestataire agréé par le gouvernement. Cette inscription nécessite elle-même la signature d'une convention de service. Madame le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

-**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de service telle que présentée ci-dessus et tout document afférent.

## **3- Décisions modificatives 2**

Madame le Maire fait un exposé de la décision modificative N°2 qui retrace les ajustements budgétaires nécessaires à la fin de l'exécution de l'exercice 2012. En fonctionnement, les recettes supplémentaires sont réaffectées à de nouvelles dépenses notamment au chapitre 012. En investissement, le solde des anciennes opérations est redéployé dans l'opération 14 « voirie » principalement, et pour le financement de la première annuité de l'emprunt contracté en 2012.

Les ajustements budgétaires proposés sont ainsi les suivants :

## AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-616-020 : Primes d'assurances	6 757,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>6 757,61 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6218-020 : Autre personnel extérieur	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-020 : Rémunération principale	0,00 €	61 193,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6417-020 : Rémunérations des apprentis	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455-020 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6475-020 : Médecine du travail, pharmacie	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>84 193,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 875,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 875,00 €</b>
D-6554-020 : Contributions aux organismes de regroupement	0,00 €	5 757,61 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 757,61 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-70632-422 : A caractère de loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 839,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 839,00 €</b>
R-73111-020 : Taxes foncières et d'habitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 115,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 115,00 €</b>
R-74121-020 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 927,00 €
R-74718-020 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 569,00 €
R-7484-020 : Dotation de recensement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 868,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 364,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 757,61 €</b>	<b>90 950,61 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>84 193,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

D-1641-020 : Emprunts en euros	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2031-63-020 : CENTRE SOCIO CULTUREL	6 340,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 340,96 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2116-13 : TERRAINS- EQPT PUBLICS- ETUDES-DIVERS	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-11-020 : BATIMENTS PUBLICS	2 500,00 €	83,37 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-64-020 : SPORTS	83,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-14-020 : VOIRIE RESEAUX DIVERS	0,00 €	5 839,25 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-66-020 : VOIRIE	5 839,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-122-020 : TRAVAUX RUE KOENIG	329,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-124-020 : TRAVAUX RD 37	81 677,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-14-020 : VOIRIE RESEAUX DIVERS	0,00 €	87 347,74 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>90 429,40 €</b>	<b>94 270,36 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>96 770,36 €</b>	<b>96 770,36 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

**Total Général**

**84 193,00 €**

**84 193,00 €**

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

A la majorité (Abstention : Monsieur Christophe Lemarchand, Madame Isabelle Demoy, Monsieur Philippe Gachet, Madame Isabelle Bigot, Monsieur Jean Vignet, Madame Sylvie Chevalier)

- **ACCEPTÉ** les ajustements budgétaires tels qu'ils sont proposés ci-dessus.

#### **4- Décisions modificatives 3**

Madame le Maire informe le Conseil que dans l'actif communal quelques écritures ont été saisies dans une inscription budgétaire réservée aux exploitants des réseaux d'eau ou d'assainissement. S'agissant de Compétences que la Commune a déléguées à des structures intercommunales, la décision modificative N°3 est proposée pour régulariser les inscriptions comme indiquées ci-dessous :

S'agissant d'opérations d'ordre, Madame le Maire précise que ces opérations n'auront pas d'incidence sur le budget.

## OPERATIONS D'ORDRE ACTIF COMMUNAL

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21538-816 : Autres réseaux	0,00 €	168 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-21531-811 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	122 000,00 €
R-21532-811 : Réseaux d'assainissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 000,00 €
<b>TOTAL R 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>168 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>168 000,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>168 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>168 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>168 000,00 €</b>		<b>168 000,00 €</b>

Le Conseil municipal  
Après en avoir délibéré,

A la majorité (Abstention : Monsieur Christophe Lemarchand, Madame Isabelle Demoy, Monsieur Philippe Gachet, Madame Isabelle Bigot, Monsieur Jean Vignet, Madame Sylvie Chevalier)

- **ACCEPTE** les ré-imputations budgétaires des écritures de l'actif communal telles que proposées ci-dessus.

### 5- Solde du budget annexe lotissement « les hauts buissons »

Madame le Maire indique que le budget annexe du lotissement « les hauts buissons » doit verser au budget général de la commune, au titre des frais de personnel pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et la gestion administrative, la somme de 408.57 €.

Le Conseil municipal  
Après en avoir délibéré,

A la majorité (Abstention : Monsieur Christophe Lemarchand, Madame Isabelle Demoy, Monsieur Philippe Gachet, Madame Isabelle Bigot, Monsieur Jean Vignet, Madame Sylvie Chevalier)

- **ACCEPTE** le règlement pour frais de personnel, la somme de 408.57 €, tirée sur le compte 6522 du budget annexe et versée sur le compte 7551 du budget général de la commune de Troarn.

### 6- Constat du solde du budget annexe de la Zone Artisanale

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'un budget annexe « zone artisanale » avait été créé pour la viabilisation et la vente de parcelles destinées à recevoir de nouvelles entreprises sur la commune.

Elle indique que l'ensemble des parcelles de la zone artisanale a été vendu, constate que ce budget n'est plus mouvementé et présente un excédent en fonctionnement de 32 026.49 euros.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de verser cet excédent sur le compte 7551 du budget général de la commune de Troarn, cela nécessite de prévoir les inscriptions budgétaires suivantes sur le budget annexe :

**Fonctionnement****Dépenses**

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-6015-020 : Terrains à aménager	32 026.49 €	0.00 €
<b>TOTAL 011 : charges à caractère général</b>	<b>32 026.49 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6522 -020 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0.00 €	32 026.49 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00€</b>	<b>32 026.49 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 026.49 €</b>	<b>32 026.49 €</b>
<i>Total général</i>		<i>0.00€</i>

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

A la majorité (Abstention : Monsieur Christophe Lemarchand, Madame Isabelle Demoy, Monsieur Philippe Gachet, Madame Isabelle Bigot, Monsieur Jean Vignet, Madame Sylvie Chevalier)

- **CONSTATE** la fin de l'activité du budget annexe « zone artisanale » de Troarn.
- **APPROUVE** les modifications budgétaires sur le budget annexe « zone artisanale » tel qu'indiqué ci-dessus.
- **APPROUVE** le versement de l'excédent constaté au budget annexe de la zone artisanale de 32 026.49 euros sur le budget général de la commune de Troarn.

## 7- Clôture du budget annexe lotissement dénommé « les hauts buissons »

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'un budget annexe avait été créé pour l'aménagement d'un lotissement dénommé « les hauts buissons ».

Le lotissement est aujourd'hui achevé et l'ensemble des écritures comptables et budgétaires se rapportant à l'opération ont été passées et décrites dans la comptabilité du budget annexe créé spécifiquement pour cette opération.

En conséquence, Il est proposé au Conseil municipal, d'autoriser Madame le Maire à clôturer ce budget annexe.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

A la majorité (Abstention : Monsieur Christophe Lemarchand, Madame Isabelle Demoy, Monsieur Philippe Gachet, Madame Isabelle Bigot, Monsieur Jean Vignet, Madame Sylvie Chevalier)

- **APPROUVE** la clôture du budget annexe lotissement dénommé « les hauts buissons » au 31 décembre 2012.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les opérations correspondantes et signer tout document afférent.

## 8- Clôture du budget annexe « zone artisanale »

Madame le Maire rappelle qu'un budget annexe dénommé « zone artisanale » a été créé, pour répondre à la demande de plusieurs artisans qui recherchaient des terrains susceptibles d'accueillir leurs activités.

Compte tenu de la vente du dernier lot, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Madame le Maire précise que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal ont été réalisés.

En conséquence, Il est proposé au conseil municipal, d'autoriser Madame le Maire à clôturer le budget annexe dénommé « zone artisanale ».

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

A la majorité (Abstention : Monsieur Christophe Lemarchand, Madame Isabelle Demoy, Monsieur Philippe Gachet, Madame Isabelle Bigot, Monsieur Jean Vignet, Madame Sylvie Chevalier)

- **APPROUVE** la clôture du budget annexe dénommé « zone artisanale » au 31 décembre 2012.
- **DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les opérations correspondantes et signer tout document afférent.

## **9- Autorisation au Maire à signer un contrat « Bourg-centre» avec le Conseil Général**

Madame le Maire informe le Conseil qu'afin d'obtenir les subventions correspondantes aux divers investissements que la commune réalisera durant les deux années à venir, le Conseil général propose à la commune de signer un Contrat d'ensemble, « Contrat Bourg-centre » dans lequel seront présentés les divers projets à financer. Pour l'heure, il est envisagé de présenter dans ce dossier de candidature des projets tels que : l'aménagement paysager du Vallon, l'effacement de réseaux et l'installation de réserves incendie à Bures sur Dives.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

-**APPROUVE** la signature d'un Contrat Bourg-centre avec le Conseil général dans les conditions et pour les motifs ci-dessus afin de solliciter le Conseil général pour l'obtention des aides financières liées aux investissements projetés.

-**AUTORISE** Madame le Maire à signer le Contrat Bourg-centre et tout document afférent.

## **10- Constitution d'un comité de suivi pour les questions liées aux nuisances sonores de l'A13**

Considérant la lettre de Monsieur le Préfet en date du 4 juillet 2012 ;

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'une réunion s'est tenue le 20 avril 2012 avec l'ensemble des acteurs liés à la problématique des nuisances générées par l'autoroute A13. A la suite de celle-ci, il a été décidé notamment qu'une nouvelle campagne de mesure de bruit serait réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

Afin d'organiser et d'assurer le suivi de cette étude et des actions entreprises pour réduire les nuisances de l'autoroute A13, un Comité de pilotage doit être constitué. Il réunira les représentants de la commune, la SAPN, des services de l'Etat et des associations de riverains.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

-**DECIDE** de désigner membre du Comité de suivi :

- Monsieur Dominique NORMAND (suppléé par Monsieur Thierry CEBRIAN en cas d'empêchement)
- Monsieur Romain MOKEDDEL
- Monsieur Maurice LETRESOR
- Monsieur Jean VIGNET
- Madame Geneviève ANGOT

-**DEMANDE** à Madame le Maire d'animer ce Comité de suivi.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.**